



Les partenaires des secteurs agricole et alimentaire doivent prendre davantage de responsabilités en faveur des accords bilatéraux avec l'UE. Parce qu'ils profitent particulièrement de relations étroites et fiables avec nos pays voisins.

Atouts

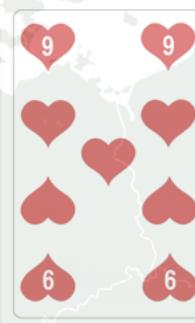
Les accords bilatéraux présentent une importance vitale pour le secteur agroalimentaire suisse. L'accord agricole et l'accord sur les produits transformés ont été négociés sur mesure pour les paysans, les fromagers, les meuniers, etc. et leurs entreprises.

Autonomie



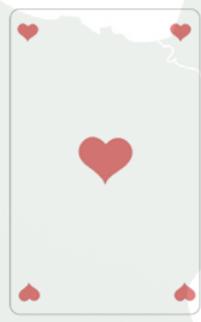
La participation au marché unique de l'UE est acquise tout en maintenant une forte protection à la frontière, à l'exception du fromage. La Suisse reste 100% autonome pour sa politique agricole. Des chances sur un grand marché en combinaison avec une pleine autonomie : c'est ce que permettent les accords bilatéraux.

Sur mesure



Les prix agricoles à la production sont plus élevés en Suisse que dans l'UE. Les semences, les plants, les engrais ou les machines peuvent être importés de l'UE sans droits de douane. Des opportunités d'exportation sont ouvertes. Tout ça est parfaitement adapté aux besoins de l'agriculture suisse.

De la fourche à la fourchette



Qu'il s'agisse du domaine vétérinaire, de la commercialisation des fruits et légumes et du vin, de la protection des produits bio ou des AOP et IGP, l'accord agricole et les bilatérales II garantissent la sécurité juridique et des simplifications administratives, ils facilitent le commerce et contribuent à baisser les coûts.

Un choix royal



Les consommateurs suisses bénéficient d'une offre de denrées alimentaires variée, abordable et sûre. Le fromage, le chocolat, les biscuits suisses etc. sont compétitifs et trouvent des consommateurs européens qui apprécient la qualité suisse.

